

Assemblée Nationale

[dépêche précédente](#) [sommaire](#) [dépêche suivante](#)

Assemblée: majorité et gouvernement renoncent à la fusion avocats-CPI

PARIS, 24 juin 2010 (AFP) - 19h18 heure de Paris - L'Assemblée a renoncé, jeudi, à imposer la fusion des métiers d'avocats et de conseils en propriété industrielle (CPI), pourtant votée en février 2009 par le Sénat dans le cadre d'une proposition de loi UMP sur les conditions d'exercice de certaines professions réglementées.

Les articles du texte prévoyant cette fusion avaient été supprimés en commission des Lois à la demande du rapporteur UMP, Yves Nicolin.

Cette question a ressurgi jeudi en séance publique, donnant lieu à de vifs débats entre le député UMP Daniel Fasquelle qui, soutenu par le PS, voulait voter cette fusion, et le rapporteur qui, à l'unisson du gouvernement, la refusait.

La profession de CPI réunit les anciens conseils en brevets d'invention et les juristes spécialisés en marques, dessins et modèles. La fusion avocats-CPI est réclamée depuis longtemps par les CPI et le Conseil national des barreaux.

"C'est un sujet que l'on repousse sans cesse", a plaidé M. Fasquelle en faisant valoir qu'avocats et CPI avaient signé, en 2008, un accord de fusion. Accord qui avait ensuite reçu le soutien du gouvernement comme du Sénat.

M. Nicolin a soutenu pour sa part qu'"au fil des mois", les parlementaires "se sont rendus compte que cet accord ne tenait plus", et "de nouvelles discussions ont été entamées".

Il faut "leur donner du temps", a-t-il fait valoir. "Il n'y a pas de consensus, l'amorce d'un accord s'est dégradée", a renchéri le secrétaire d'Etat à la Justice Jean-Marie Bockel.

M. Fasquelle a appelé, sans résultat, ses collègues et le gouvernement "à ne pas céder à des réflexes corporatistes". Mais ses deux amendements de "repli" visant à favoriser l'accès, pour les CPI, à la profession d'avocat n'ont pas eu plus de succès.

"Il y a des accords sur lesquels on peut passer allègrement", a regretté son collègue UMP Sébastien Huyghe tandis que Jean-Michel Clément (PS) a dénoncé "la force de lobbying plus forte" sur ce texte "qu'ailleurs" et qu'il fallait "débusquer".

M. Fasquelle a finalement retiré tous ses amendements après que M. Bockel eut donné "l'engagement solennel d'aboutir à une solution dans les six mois".

En janvier, la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI), inquiète du blocage de cette fusion, s'était interrogée sur un possible conflit d'intérêt de la part de Jean-François Copé, à la fois patron des députés UMP et avocat chez Gide-Loyrette-Nouel, grand cabinet d'affaires résolument opposé à la fusion.